60
Rue J.B Baillière - 60000 Beauvais
☏ *03.44.48.31.69* 🖷 *03.44.48.99.24*
@ *60@se-unsa.org*

DÉCLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTSD DU 20 JUIN 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames Messieurs les membres du CTSD,

L'UNSA-Éducation comme l'UNSA Fonction Publique réaffirme son désaccord avec la loi dite de transformation de la Fonction Publique, en particulier sur la modification des instances de dialogue social ou encore sur le recours accru aux contrats.
Ce CTSD est aussi l'occasion de rappeler notre désaccord avec la méthode de dialogue social - si on peut encore utiliser le terme « dialogue »- utilisée depuis plus d'un an par le ministère. Les organisations syndicales représentatives doivent pouvoir être davantage entendues.

L'UNSA-Éducation appelle à un changement urgent pour la seconde partie du quinquennat. On peut peut-être espérer une légère inflexion dans ce sens avec la version finale de la loi « École de la Confiance » où toutes les lignes rouges concernant les règles d'exercice du métier sur lesquelles nous avons interpellé ensemble les parlementaires ont été retirées du projet.

Le pire a été évité, certes, mais la loi reste une loi fourre-tout qui ne s'attaque pas aux inégalités de réussite et pourrait même contribuer à les creuser. Cette loi n'en devient pas pour autant une « bonne » loi : les EPLE internationaux, établissements au recrutement social favorisé, sont maintenus.

Le Cnesco disparaît, remplacé par le Conseil d'évaluation de l'École dont la mission essentielle sera l'évaluation des établissements. Les ESPE deviennent toujours des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE), étroitement contrôlés par le ministre.

Quant à l'article 1 accusé de vouloir bâillonner les opposants à la politique Blanquer, il n'a pas disparu non plus. Peut-on dans ces conditions encore parler d'école de la Confiance ? Nous n'avons eu de cesse de le dire et de l'écrire, la confiance ne se décrète pas et doit être réciproque.
La loi, dans sa version finale, ne détruira pas l'École mais elle est une occasion manquée de la faire progresser dans la direction souhaitée. Elle a contribué à creuser un peu plus le fossé entre le ministre et les personnels, en faisant ainsi une loi bien mal nommée.

Abordons à présent le sujet à l'ordre du jour. Parce que nous sommes des représentants des personnels qui militons pour nos valeurs et revendiquons encore et toujours une école de qualité pour tous les élèves dans tous les territoires, nous profitons de cette instance pour partager nos idéaux et suggérer quelques pistes à explorer:

- Dans une école idéale, les élèves seraient 24 maximum par classe, parce que cela aurait été anticipé, travaillé et que la taille des écoles et des spécificités des territoires serait prise en compte durablement.
- Dans une école idéale, il n'y aurait pas d'effets d'annonces qui finissent par déstabiliser le système car elles ne sont pas réfléchies sur le long terme ni accompagnées de moyens.
- Dans une école idéale, il n'y aurait pas seulement un discours concernant l'inclusion mais des moyens pour que celle-ci soit possible et de qualité.
- Dans une école idéale, les enseignants seraient remplacés lorsqu'ils sont absents.

A l'UNSA-Éducation, nous pensons que tout cela ne relève pas d'une utopie.
A l'UNSA-Éducation nous pensons qu'il faut cesser de considérer l'éducation et l'enseignement avec un prisme comptable. Le service public d'éducation ne doit pas être considéré comme une charge mais comme un investissement en gardant bien à l'esprit que c'est le socle de notre République, le lieu où sont censés grandir, évoluer, se construire, tous les citoyens de demain.

En attendant un seuil de 24 élèves maximum partout, ce que notre Président appelle lui-même « une classe à taille humaine », nous estimons que la présence de seuils permet outre l'égalité, une réelle équité sur notre territoire.

Paola Boulenger
Nathalie Puissant
Yannick Aslamatzidis
Amar Mohammedi